



# Revue de presse Générique

## 30 septembre 2008

Avec le concours du



Fonds Unique  
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III



## COMPETENCES

### 1- Le Gouvernement se mobilise pour favoriser l'Emploi des seniors – Site Internet du Ministère du travail, 27 juin 2008

➔ Dans le cadre du rendez-vous 2008 sur les retraites et lors d'une réunion organisée le 26 juin dernier, le gouvernement a présenté aux partenaires sociaux les mesures pour faciliter l'emploi des seniors.

Trois axes principaux structurent le projet gouvernemental :

- « inciter les entreprises et les branches à conclure des accords pour garder leurs seniors ou en recruter » (avec paiement, en l'absence d'accord, d'une cotisation retraite supplémentaire à partir de 2010) ;
- « inciter les seniors à prolonger leur activité au-delà de 60 ans » (fin des mises à la retraite d'office, cumul emploi-retraite rendu attractif, revalorisation de la surcote) ;
- « favoriser le retour des seniors vers l'emploi » (relèvement progressif de l'âge de la dispense de recherche d'emploi).

Ces mesures doivent, pour l'essentiel, être inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 et sont présentées comme l'aboutissement de la concertation menée avec les partenaires sociaux.

### 2- Suppression totale de la mise à la retraite d'office, pénalité en faveur de l'emploi des seniors au 1<sup>er</sup> janvier 2010 : le détail des mesures prévues par le PLFSS\* 2009 – AEF, 18 septembre 2008

➔ Le 17 septembre 2008, Le ministère du Travail a transmis aux partenaires sociaux un avant-projet devant figurer dans la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2009 concernant la retraite et l'emploi des seniors. Deux types de mesures, applicables au 1er janvier 2010, sont prévus par les projets de texte pour inciter les employeurs du secteur privé à maintenir les seniors en emploi :

- les entreprises non couvertes par un accord en faveur de l'emploi des salariés âgés seraient soumises à une pénalité, correspondant à 1% des rémunérations versées ;
- la possibilité pour un employeur de mettre à la retraite d'office son salarié serait totalement supprimée. À cette même date, les accords de branche dérogatoires permettant de le faire avant l'âge de 65 ans cesseront de produire leurs effets. Par ailleurs, les retraités pourraient cumuler sans aucune restriction leur pension et le revenu d'une activité professionnelle.

\* Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

### 3- Enquête sur la négociation GPEC dans les entreprises – Site de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le 22 juillet 2008

➔ La Chambre de commerce et d'industrie de Paris a publié les résultats d'une enquête menée auprès de 176 DRH et responsables formation en avril-mai 2008. Cette étude permet de mesurer l'impact de la loi du 18 janvier 2005, obligeant les entreprises de plus de 300 salariés à négocier un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Elle met ainsi en relief la pratique réelle du dispositif de GPEC dans les entreprises :

- 37% des entreprises interrogées, de plus de 300 salariés mais également de structures de type filiales qui appartiennent à un groupe, se déclarent concernées par l'obligation de négocier un accord GPEC ;
- 56% des entreprises déclarent être en cours de négociation ;
- 55% des répondants considèrent la loi comme une opportunité de « partager une vision sur les évolutions des métiers et des compétences » et comme un levier pour favoriser « le développement du dialogue social ».



#### 4- Reprise des négociations sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – *Anact, 15 septembre 2008*

➔ Les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour aboutir rapidement dans la négociation interprofessionnelle sur la GPEC. Afin de conclure sur le sujet le 17 octobre 2008, ils ont ainsi prévu de se retrouver tous les quinze jours, cela a commencé le 12 septembre dernier.

Les partenaires sociaux ont étudié un document de travail proposé par la délégation patronale. Les deux orientations, proposées dans le document, visent :

- le renforcement de l'utilité de la GPEC dans les entreprises où la négociation sur ce thème est obligatoire. Pour réaliser cet objectif, le patronat revient sur l'intérêt d'une dissociation claire entre la GPEC et la gestion des procédures de licenciements collectifs et des PSE.
  - l'incitation des entreprises non soumises à l'obligation à s'engager dans une démarche de GPEC. Le patronat confie ici aux branches le soin, notamment, de construire des outils simples, pratiques et adaptés à leur taille.
- Prochaine rencontre de la négociation : 26 septembre 2008.

#### 5- Des seniors plus recrutés... mais ignorés par près de la moitié des entreprises –

➔ Une étude nationale sur la gestion des âges a été réalisée en ligne du 12 mars au 7 avril 2008 auprès de 527 directeurs et cadres de la fonction RH. Elle permet de dresser un état des lieux et de mesurer l'évolution des pratiques mises en place par les entreprises auprès des salariés de plus de 50 ans depuis 2005.

La présidente nationale de l'ANDRH et le directeur associé d'Energie Opinion commentent, dans cet article, les résultats de cette enquête. La tendance :

- « Des seniors plus recrutés : 2/3 des entreprises déclarent avoir embauché des quinquas sur les 12 derniers mois (66% en 2008 contre 49% en 2005).
- ... mais également plus touchés par les réductions d'effectifs : des quinquas plus touchés par les départs dans 65% des entreprises ayant réduit leurs effectifs en 2008 contre 56% en 2005.
- Un début de prise de conscience des entreprises : près d'une entreprise sur cinq (16%) a mis en place une politique globale intégrant la problématique de gestion des carrières des plus de 50 ans ».

#### 6- Droit à l'information individuelle sur la retraite : la campagne 2008 touchera 3 millions d'assurés – *AEF, 3 juin 2008*

➔ Près de 3 millions d'assurés vont recevoir cette année leurs documents personnalisés issus du droit à l'information individuelle sur la retraite. Pour cette campagne 2008, 4 générations vont recevoir un courrier de leurs organismes de retraite :

- les assurés nés en 1958 ou en 1963 vont recevoir un relevé de situation individuelle, document récapitulant les droits obtenus dans les différents régimes de retraite dont ils ont relevé au cours de leur carrière,
- les assurés nés en 1950 ou en 1951 recevront, quant à eux, une estimation indicative globale qui comprend en plus une évaluation de leur future retraite à différents âges.

Progressivement, les envois vont se faire plus régulièrement entre 2007 et 2010. A partir de 2010, les relevés de situation individuelle seront envoyés chaque année aux assurés de 35, 40, 45 et 50 ans. A partir de 55 ans, les assurés recevront une estimation indicative globale évaluant leur droit à retraite à différents âges de façon à ce qu'ils aient « une meilleure appréhension de leurs revenus futurs ».



## SANTE

### 7- Pénibilité du travail :

- Pour les entreprises qui refuseraient de jouer le jeu, il y aura forcément une participation financière - *AEF, 4 juillet 2008*
- Chronologie de la négociation sur la pénibilité du travail - *AEF, 16 juillet 2008*
- Patronat et syndicats se renvoient la responsabilité de l'échec des négociations - *AEF, 17 juillet 2008*
- Xavier Bertrand recevra les partenaires sociaux « dès la rentrée » pour « relancer la négociation ». FO veut « une cotisation pour les entreprises » - *AEF, 17 juillet 2008*
- CFTD, CFE-CGC et CGT refusent « d'en rester à un constat d'échec » dans une déclaration commune - *AEF, 24 juillet 2008*

➔ Depuis la loi de 2003 sur les retraites, les organisations professionnelles et syndicales représentatives au niveau national se sont réunies de nombreuses fois afin d'engager une négociation sur la pénibilité du travail. Le 16 juillet 2008 se tenait la dernière séance de négociation entre les partenaires sociaux. Au terme d'une rencontre qui a duré presque deux heures, ceux-ci ont annoncé l'échec de la négociation sur la pénibilité au travail. En effet, les syndicats ayant refusé de discuter du nouveau texte patronal qui supprime la possibilité d'accéder à une cessation anticipée d'activité pour les salariés ayant exercé des métiers, le patronat a déclaré la fin de la négociation. Aucun relevé de conclusions, listant les points d'accord et de désaccord n'a été rédigé à l'issue de cette dix-huitième réunion. Pour Xavier Bertrand, « une chose est certaine : pour les entreprises qui refuseraient de jouer le jeu, il y aura forcément une participation financière ». Il annonce alors qu'il recevra les partenaires sociaux dès la rentrée « pour examiner avec eux les points problématiques et relancer la négociation sur ce dossier ». CFTD, CFE-CGC, et CGT refusent, quant à elles, « d'en rester à un constat d'échec ». Les trois organisations syndicales porteront trois principes auprès de Xavier Bertrand :

- la création d'un dispositif spécifique de départ anticipé pour pénibilité (...) au choix du salarié ;
- la fixation d'une contribution conséquente des entreprises au financement d'un tel dispositif ;
- la définition de critères permettant de couvrir réellement l'ensemble des situations vécues par les différentes catégories de salariés.

### 8- Stress au travail :

- Le détail de l'accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 - *AEF, 3 juillet 2008*
- La négociation interprofessionnelle aboutit à un accord que devraient signer plusieurs syndicats - *AEF, 3 juillet 2008*
- Stress au travail : accord syndical général - *Usine nouvelle.com, 11 septembre 2008*

➔ Syndicats et patronat ont conclu, le 2 juillet dernier, une négociation sur le stress au travail par un accord destiné à améliorer la prévention de ce phénomène. L'accord, qui transcrit en droit français un accord cadre européen du 8 avril 2004, a été finalisé après quatre séances de négociation. Il vise à "augmenter la prise de conscience et la compréhension du stress au travail, par les employeurs, les salariés et leurs représentants" et "attirer leur attention sur les signes susceptibles d'indiquer des problèmes de stress au travail". Tous les partenaires sociaux ont signé cet accord.

### 9- Stress au travail : quels outils de diagnostic et quelles pistes d'action pour l'entreprise ? - *AEF, 5 juin 2008*

➔ Entreprise & Personnel vient de publier une étude intitulée « Gestion du stress et du risque psychosocial dans l'entreprise ». Parce qu'il est difficile, pour tout employeur, de mettre en place une politique de prévention



du risque psychosocial, Marc Banet, docteur et auteur de cette étude, présente les outils de diagnostic et les pistes d'action que les entreprises peuvent suivre. Il précise les conditions de réussite d'une politique de prévention du stress, il définit les étapes-clés et propose une démarche globale.

#### **10- Prévention des risques professionnels : Arjowiggins a mis en place une démarche en direction de ses intérimaires – AEF, 20 juin 2008**

→ Initié en 2001, la démarche « prévention sécurité » mise en place chez Arjowiggins est un véritable succès. Alors que les intérimaires sont beaucoup plus sujets aux accidents du travail que les salariés permanents (2,1 fois plus selon les données de la CRAM), ils sont passés de 140 accidents du travail en 2000 à 27 en 2007. La formation des intérimaires est l'une des mesures phares mise en place par l'entreprise. Dès son premier jour, l'intérimaire visite les lieux, les machines, découvre les risques, les numéros utiles et se fait accompagner sur son poste de travail tout au long de la journée par un salarié de la société.

#### **11- La version 2008 de la Charte des accidents du travail et des maladies professionnelles est en ligne – AEF, 5 juin 2008**

→ La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) annonce que la version 2008 de la Charte des accidents du travail et des maladies professionnelles est ouverte à consultation sur le lien suivant : [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

#### **12- Quelle qualité de vie au travail en Europe pour la décennie 2010 – ANACT, 17 juillet 2008**

→ Les 2 et 3 octobre 2008, l'Anact et Eurofound organisent un colloque international sur les mutations actuelles du travail et les perspectives pour faire face aux enjeux à venir. Ce colloque sera l'occasion d'échanges entre DRH, partenaires sociaux, chercheurs, praticiens et institutionnels français et européens.

#### **13- La déclaration des accidents du travail – Anact, 29 août 2008**

→ Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, dans le cadre de son offre de services aux employeurs, l'Assurance Maladie propose un nouveau service en ligne sur le site net-entreprises.fr : la Déclaration d'accident du travail en mode EDI (Echange de données informatisé). La déclaration en ligne permet aux entreprises de renseigner en une seule fois les deux formulaires : la déclaration d'accident du travail et la feuille d'accident.



## TRANSMISSION-REPRISE

### 14- La transmission d'entreprise en France : une étude confirme les priorités du gouvernement –

→ On observe en France une baisse des transmissions familiales, celles-ci représentant moins de 10% des transmissions d'entreprises. Le ministère de l'Industrie vient justement de rendre public une étude sur la transmission des entreprises industrielles. Réalisée par le cabinet KPMG, elle souligne l'importance de la préparation dans le dispositif de transmission.

Les moyens à mettre en œuvre sont les suivants :

- favoriser les diagnostics externes et internes,
- cibler les PME dont l'effectif a plus de 20 salariés et dont le dirigeant a plus de 50 ans,
- mener un diagnostic patrimonial (avec identification d'un repreneur héritier ou salarié s'il existe et plan d'action de formation de ce dernier.),
- définir les axes d'amélioration et plans d'actions à mettre en place,
- accompagner la mise en œuvre des plans d'actions.

Cette étude confirme donc la priorité qu'attache le gouvernement à améliorer les conditions de la transmission d'entreprises en France, notamment les transmissions à caractère familial ou aux salariés.

## GESTION DU HANDICAP

### 15- Le calcul de l'obligation d'emploi des personnes handicapées sera modifié – AEF, 10 juin 2008

→ Depuis plus de trente ans, le droit des personnes handicapées a évolué au travers de différentes lois, entre autre, celle du 10 juillet 1987 imposant à l'ensemble des employeurs du secteur public et privé l'obligation d'emploi égale à 6 % de l'effectif salarié. Malgré ces obligations, le taux d'emploi des personnes handicapées reste inférieur aux 6% requis (2,7% dans le privé et 3,55% dans le public). « Le taux de chômage des personnes handicapées reste le double des personnes valides ». Le gouvernement a donc annoncé, lors de la Conférence nationale du handicap du 10 juin dernier, un certains nombres d'axes à mettre en œuvre :

- un pacte pour l'emploi des personnes handicapées,
- la modification du mode de calcul de l'obligation des travailleurs handicapés dans les entreprises,
- la réforme de l'allocation adulte handicapé (AAH)

### 16- Conférence nationale du Handicap : un plan pluriannuel de 50 000 places supplémentaires en établissements – Site du ministère du travail, 11 juin 2008

→ Afin de donner une impulsion à la loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées, le législateur a voulu fixer un rendez-vous régulier à l'ensemble de la société. Pour cela, une conférence nationale du handicap sera organisée tous les 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les nouvelles mesures en faveur des personnes handicapées :

- plus de 50 000 nouvelles places en établissements et services vont être engagées,
- l'allocation adulte handicapé va être revalorisée de 25% d'ici 2010,
- le Pacte pour l'emploi permettra de mieux repérer et accompagner les personnes handicapées vers l'emploi,
- de mieux mobiliser les employeurs, de lever les obstacles au recrutement,...



**17- Guide d'accessibilité des locaux d'entreprise aux salariés handicapés – Site de l'Agefiph, juillet 2008**

➔ L'Agefiph a créé une nouvelle rubrique "Votre entreprise et l'accessibilité" sur son site. Celle-ci est dédiée aux spécifications techniques, dimensionnelles et organisationnelles à respecter pour que les locaux professionnels soient accessibles aux personnes handicapées. Il s'agit aussi d'une condition nécessaire au développement de l'emploi des personnes handicapées.

**18- Un handicap de plus pour l'emploi des personnes handicapées – Site de l'Agefiph, septembre 2008**

➔ Le conseil d'administration de l'Agefiph a pris connaissance, le 18 septembre dernier, de la volonté du gouvernement de prélever, sans concertation, 50 millions d'euros sur ses fonds, pour équilibrer les recettes du projet de loi de finances 2009. Ce projet, dont le conseil d'administration de l'Agefiph est opposé, revient à retirer à la structure 10% de son budget prévisionnel 2008-2010, et pourrait priver 28.000 personnes à mobilité réduite d'une formation qualifiante, a indiqué Tanguy du Chéné, son président.



# GÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique  
de Périgueux



avec le soutien du FSE Objectif III